

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU TROIS AVRIL DEUX  
MIL VINGT CINQ**

---

**PROCES VERBAL DE SEANCE**

---

*Nombre de conseillers en exercice : 12*

*Nombre de conseillers présents : 09*

*Nombre de conseillers votants : 09*

*L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi trois avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de TILH, dûment convoqué s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Annie LAGELOUZE, Maire.*

*Etaient présents : Mme LAGELOUZE Annie, MM VELLO Henri, DELAS Marc, LALANNE Henry, GRIHON Jean-Claude, LABAIG Vincent, COUTURE Jean-François, Madame DELMONT Séverine, Madame GONZALEZ Carine*

*Excusés: Messieurs SARRAUTE Patrick, BASTEROT Jean-Claude, Madame ABEILLE Guilaine*

*Date de la convocation : 29/03/2025.*

*Secrétaire de séance : Madame DELMONT Séverine*

*Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.*

*Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents approuve le compte rendu de la réunion en date du 24 février 2025*

**1)APPROBATION DU PRECEDENT COMPTE-RENDU :**

*Des corrections sont demandées concernant des échanges portant sur la délibération demandant un retrait du Sydec, ainsi que sur le point de la fermeture d'une classe.*

*Le compte-rendu du 24 février 2025 est ensuite adopté à l'unanimité des membres présents.*

**2) DELIBERATION PORTANT L'APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 DE LA COMMUNE :**

*Madame le Maire présente le Compte Financier Unique de la Commune de TILH puis quitte la séance et ne participera donc pas au vote. Madame DELMONT Séverine, Président de séance, soumet ce document à l'approbation du Conseil Municipal qui, après avoir constaté le résultat de clôture 2024 et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, vote le Compte Financier Unique 2024 de la Commune de TILH, donne décharge au Maire pour sa gestion durant l'année 2024 et arrête ainsi les comptes :*

**Investissement :**

Dépenses :

Prévu : ..... 160 263.00  
Réalisé : ..... 75 490.88  
Restes à réaliser : ..... 0.00

Recettes :

Prévu : ..... 160 263.00  
Réalisé : ..... 155 761.30  
Restes à réaliser : ..... 0.00

**Fonctionnement :**

Dépenses :

Prévu : ..... 603 998.00  
Réalisé : ..... 511 314.55  
Restes à réaliser : ..... 0,00

Recettes :

Prévu : ..... 603 998.00  
Réalisé : ..... 629 350.86  
Restes à réaliser : ..... 0, 00

**Résultat de clôture de l'exercice :**

Excédent d'investissement : ..... 80 270.42  
Excédent de fonctionnement : ..... 118 036.31  
Excédent global : ..... 198 306.73

*Le compte financier unique est adopté à l'unanimité des membres présents.*

**3) DELIBERATION PORTANT SUR LA PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE AU PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT DU SDIS DES LANDES :**

*Le conseil municipal de TILH ,*

*VU la délibération du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Landes n°2021-058 en date du 13 décembre 2021, adoptant son projet d'établissement qui a vocation à définir les grandes orientations de l'Etablissement Public, dans le cadre de ses missions de service public sur le territoire landais.*

*VU Le plan pluriannuel d'investissement résultant du projet d'établissement du SDIS prévoyant des besoins supplémentaires de l'ordre de 1,5 M€ annuels en investissement.*

*VU la concertation menée par le SDIS des Landes, avec les membres du conseil d'administration de l'Association des Maires des Landes, et l'information générale diffusée auprès de l'ensemble des élus locaux de chaque commune et EPCI du département*

*VU la nécessité de sécuriser l'équilibre financier du SDIS dans un cadre plurianuel, sur les exercices 2025, 2026 et 2027*

*VU la délibération n° 2024-046 du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours, en date du 1<sup>er</sup> octobre 2024, appelant un financement d'investissement complémentaire auprès du bloc communal, pour un montant global de 1M€ en 2025, de 1,25 M€ en 2026 et de 1,5 M€ en 2027*

*VU les dispositions de la M57 et de l'article R.2321-1 du CGCT*

*CONSIDERANT une répartition de la participation globale en fonction des critères proportionnels, rapportés, pour chaque commune, en fonction de la population DGF (60%) et du potentiel fiscal (40 %).*

*CONSIDERANT l'intérêt communal que présentent les investissements en matériels et équipements du SDIS des Landes,*

*Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, DECIDE*

*1/ de refuser une subvention d'investissement au Service Départemental d'Incendie et de Secours des Landes, d'un montant de*

*1 543,47 € au titre de l'exercice 2025 ;*

*1 929,34 € au titre de l'exercice 2026 ;*

*2 315,21 € au titre de l'exercice 2027 ;*

*2/ de ne pas autoriser Madame le Maire à signer la convention de participation financière pluriannuelle, présentée en pièce jointe au présent rapport.*

**4) POINT SUR L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'APAT (ASSOCIATION POMAREZ ARENES ET TRADITIONS) :**

*Monsieur Henri VELLO présente l'association APAT qui œuvre à faire découvrir la course landaise, en fabriquant notamment des maquettes et en animant le circuit des arènes, elle verse également une prime à la course landaise de Tilh.*

*Cette association va recevoir prochainement cent cinquante enfants et des groupes pour les informer sur la course landaise.*

*Il est décidé à l'unanimité des membres présents d'attribuer une subvention de 50 € à l'association.*

*Monsieur Vincent LABAIG souhaite que la commune se donne des limites concernant le montant des subventions (plus de 11 000 €).*

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.*

*Le Secrétaire de séance,*

*Séverine DELMONT*

*Le Maire,*

*Annie LAGELOUZE*